



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 15 janvier 2025 à 19h00  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Madame Anne St-Laurent - mairesse  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4  
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5  
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

**Absence (s) :**

Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3

**Sont également présents :**

Madame Kaouther Saadi, directrice générale  
Me Olivier Pelletier, greffier  
Monsieur Nicolas Dziasko, directeur de l'aménagement du territoire et développement économique  
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes  
Commandant Emmanuel Anglade, chef d'unité poste de quartier 49

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 04.

---

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**ORDRE DU JOUR** 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025  
202501-394** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2025 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2025
- 3. PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 4.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur le mouvement de personnel
- 4.3 Compte rendu de la rencontre de la commission des requêtes citoyennes du 13 novembre 2024

## **5. RAPPORT DES SERVICES**

- 5.1 Mandat à la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L pour représenter la Ville de Montréal-Est dans le cadre du dossier 500-17-131993-241 l'opposant à 9519-4700 Québec Inc., propriétaire du lot 3 192 970, et d'entreprendre toutes les procédures judiciaires utiles dans ce contexte
- 5.2 Désignation de la SPCA Lanaudière-Basses Laurentides et ses contrôleurs animaliers comme fonctionnaire désigné au sens des dispositions relatives aux chiens dangereux (article 5) du Règlement 738 intitulé « Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux »
- 5.3 Adoption de la Vision 2050 de la Ville de Montréal-Est
- 5.4 Participation aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 14 au 16 mai 2025
- 5.5 Manifestation d'intérêt de la Ville de Montréal-Est à allouer la somme de 100 000 \$ au programme Rénovation Québec – Ville de Montréal-Est pour les années 2025-2026
- 5.6 Renouvellement de l'adhésion à la Table de développement social pour l'année 2025 en guise de soutien à la CDC de la Pointe, région Est de Montréal
- 5.7 Contribution financière au 266e groupe Scout de la Pointe-de-l'Île pour la distribution de documentation municipale lors de la grève de Postes Canada
- 5.8 Commandite à la Fondation de la Pointe-de-l'Île dans le cadre du Souper gastronomique pour la persévérance scolaire
- 5.9 Entérinement de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme « Pour une jeunesse bien informée »
- 5.10 Don à l'école Saint-Octave pour un dîner pizza lors de la semaine de la persévérance scolaire qui se tiendra du 10 au 14 février 2025
- 5.11 Proclamation de la semaine du 10 au 14 février 2025 comme celle des Journées de la persévérance scolaire

## **6. RÈGLEMENT**

- 6.1 Adoption - règlement 119-2024 - Règlement relatif aux contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique
- 6.2 Adoption - règlement 109-2023-1 - Règlement modifiant le règlement 109-2023 - Règlement sur les usages conditionnels — afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par l'ajout de critères assurant la qualité d'insertion d'un usage C101, C103.5, C107.1, C110.1 ou C401.2 dans un secteur résidentiel
- 6.3 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter l'usage H5 aux usages permis dans la zone H.13
- 6.4 Adoption - Premier projet - règlement PR25-02 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter l'usage H5 aux usages permis dans la zone H.13
- 6.5 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de regrouper les zones I.11, I.23 et I.26
- 6.6 Adoption - Premier projet - règlement PR25-04 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de regrouper les zones I.11, I.23 et I.26

## **7. CONTRAT**

- 7.1 Contrat pour le projet - TP 2024-17A acquisition d'un (1) camion 6 roues équipé d'une benne à asphalte isolée chauffante
- 7.2 Réception provisoire des travaux dans le cadre du projet DDG 2023-20- Réaménagement du parc Philiat-Desrochers
- 7.3 Octroi de contrat dans le cadre du projet DDG 2024-21- Modification du bureau du greffe
- 7.4 Octroi de contrat dans le cadre du projet DDG 2024-27- Vitraux à l'entrée de l'Hôtel de Ville – GRÉ À GRÉ

- 7.5 Paiement des frais de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour l'entretien du passage à niveau du boulevard Métropolitain
- 7.6 Prolongation du contrat de participation au regroupement d'achats pour la fourniture d'essence régulière et super sans plomb, mazout, diesel coloré - standard et pour génératrice et diesel arctique piloté par la Société de transport de Montréal (STM)

**8. PERSONNEL**

- 8.1 Aucun

**9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 9.1 Soutien financier aux Chevaliers de Colomb du conseil de Montréal-Est No: 2759, pour la célébration de leur 90e anniversaire de fondation du conseil qui se tiendra le 22 mars 2025 au Centre Récréatif Édouard-Rivet
- 9.2 Don à SP Canada – Est de Montréal, soit la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Est de Montréal, pour les activités et événements pour l'année 2025

**10. DIVERS**

- 10.1 Aucun

**11. AFFAIRE NOUVELLE**

- 11.1 Aucun

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL** 3.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024**  
**202501-395** 3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 4.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES** 4.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 8 janvier 2025.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LE MOUVEMENT DE PERSONNEL** 4.2

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DES REQUÊTES CITOYENNES DU 13 NOVEMBRE 2024** 4.3

La directrice générale dépose le compte rendu de la rencontre de la commission des requêtes citoyennes du 13 novembre 2024.

## **RAPPORT DES SERVICES**

5.

### **MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ S.E.N.C.R.L POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LE CADRE DU DOSSIER 500-17-131993-241 L'OPPOSANT À 9519-4700 QUÉBEC INC., PROPRIÉTAIRE DU LOT 3 192 970, ET D'ENTREPRENDRE TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES UTILES DANS CE CONTEXTE**

5.1

#### **202501-396**

Considérant que 9519-4700 Québec Inc. a déposé une demande introductive d'instance en Cour supérieure portant le numéro 500-17-131993-241.

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite mandater une firme d'avocats pour assurer la défense de ses intérêts.

Considérant la recommandation de la direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L pour représenter la Ville de Montréal-Est dans le cadre du dossier 500-17-131993-241 et d'entreprendre toutes les procédures judiciaires utiles dans ce contexte.

D'affecter une somme de 25 000 \$ au surplus non autrement affecté à cette fin.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DÉSIGNATION DE LA SPCA LANAUDIÈRE-BASSES LAURENTIDES ET SES CONTRÔLEURS ANIMALIERS COMME FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ AU SENS DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHIENS DANGEREUX (ARTICLE 5) DU RÈGLEMENT 738 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX »**

5.2

#### **202501-397**

Considérant le règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux et plus précisément la modification 738-11;

Considérant les dispositions concernant les chiens dangereux du Règlement 738;

Considérant l'article 147 du *Code de procédure pénale*;

Considérant la recommandation de l'administration;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De désigner la SPCA Lanaudière-Basses Laurentides et ses contrôleurs animaliers comme fonctionnaire désigné au sens des dispositions relatives aux chiens dangereux (article 5) du Règlement 738 intitulé « Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux », leur permettant d'appliquer en totalité lesdites dispositions.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Monsieur Nicolas Dziasko, directeur de l'Aménagement du territoire et développement économique, débute la présentation sur la Vision 2050 à 19 h 06 et termine à 19 h 31.*

### **ADOPTION DE LA VISION 2050 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

5.3

#### **202501-398**

Considérant le potentiel de redéveloppement sans précédent du territoire de la ville de Montréal-Est.

Considérant la pertinence de se doter d'une feuille de route à l'horizon 2050 pour requalifier les grandes friches industrielles laissées vacantes suite au démantèlement des nombreuses raffineries et de diverses installations reliées au secteur de la pétrochimie.

Considérant que cette vision a comme principal objectif d'offrir le meilleur cadre de vie possible aux résidents, tout en maximisant le potentiel de développement économique misant sur des filières industrielles à forte valeur ajoutée, créatrices de richesse collective et à fort degré d'innovation.

Considérant que les axes d'intervention de la Vision 2050 s'inscrivent dans une volonté municipale :

- d'adopter les meilleures pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme en vue d'assurer une forte résilience face aux enjeux relatifs aux changements climatiques;
- de façonner le territoire en fonction de la mobilité durable des biens et des personnes;
- d'attirer des industries générant peu de ou pas de nuisances et compatibles avec le développement de milieux de vie complets.

Considérant qu'une vision de développement sur un horizon de 25 ans permet à la Ville d'échafauder des stratégies de mise en œuvre et justifie les actions prises en lien avec celle-ci.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter la Vision 2050 de la Ville de Montréal-Est.

Sur cette proposition, madame la mairesse appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
Mme la mairesse Anne St-Laurent,	M. le conseiller Jean-Paul Dahm,
M. le conseiller Denis Marcil,	M. le conseiller Robert Schloesser.
M. le conseiller Yan Major,	
M. le conseiller Mario Bordeleau.	

## **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **PARTICIPATION AUX ASSISES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DU 14 AU 16 MAI 2025**

**202501-399**

5.4

Considérant l'importance d'avoir une représentation de la Ville aux Assises de l'UMQ.

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser la participation aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 14 au 16 mai 2025 aux personnes suivantes :

- Madame Anne St-Laurent, mairesse;
- Monsieur Yan Major, conseiller municipal du district 2;
- Monsieur Michel Belisle, conseiller municipal du district 3.

D'autoriser une dépense d'au plus 2 500 \$ par participant pour le paiement des frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration, soit un maximum de 7 500 \$.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À ALLOUER LA SOMME DE 100 000 \$ AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LES ANNÉES 2025-2026**

**202501-400**

5.5

Considérant le Règlement 87-2020 – Règlement relatif au programme Rénovation Québec – Ville de Montréal-Est.

Considérant le programme Rénovation Québec – Ville de Montréal-Est ainsi constitué pour la réparation des bâtiments résidentiels admissibles, dont les fondations présentent des lézardes causées par les conditions du sol naturel ou rapporté qui entoure les fondations ou pour la rénovation de façades dans certains secteurs visés.

Considérant que la Ville de Montréal-Est y a alloué les sommes suivantes : en 2017 (93 495 \$ alloués), 2018 (69 440 \$ alloués), 2019 (61 000 \$ alloués), 2020 (70 000 \$ alloués), 2021 (70 000 \$ alloués), 2022 (132 000 \$ alloués), 2023 (72 500 \$ alloués) et 2024 (63 000 \$ alloués).

Considérant que la Ville souhaite participer à nouveau à ce programme pour les années 2025-2026 et y consacrer une somme de 100 000 \$, puisée à même les surplus non autrement affectés.

Considérant que les sommes non engagées ou dépensées devront être retournées aux surplus non autrement affectés.

Considérant que cette allocation doit être approuvée par la Société d'habitation du Québec.

Considérant la recommandation de la Direction de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'informer la Société d'habitation du Québec (SHQ) que la Ville souhaite participer au programme Rénovation Québec – Ville de Montréal-Est pour les années 2025-2026 en allouant une nouvelle somme de 100 000 \$.

D'affecter à cette fin la somme de 100 000 \$, puisée à même les surplus non autrement affectés.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR L'ANNÉE 2025 EN GUISE DE SOUTIEN À LA CDC DE LA POINTE, RÉGION EST DE MONTRÉAL**

**202501-401**

5.6

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant la recommandation de la Direction Sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal-Est à la Table de développement social pour l'année 2025 et de verser la somme de 10 000 \$ en guise de soutien à la Corporation de développement communautaire de la Pointe.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU 266E GROUPE SCOUT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE POUR LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTATION MUNICIPALE LORS DE LA GRÈVE DE POSTES CANADA**

**202501-402**

5.7

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant les actions posées par le 266e groupe Scout de la Pointe-de-l'Île au bénéfice de la population de la Ville.

Considérant la recommandation de l'administration.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De faire une contribution financière de 2 000 \$ au 266e groupe Scout de la Pointe-de-l'Île pour leurs actions auprès des citoyens de Montréal-Est lors de la grève de Postes Canada.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMMANDITE À LA FONDATION DE LA POINTE-DE-L'ÎLE DANS LE CADRE DU SOUPER GASTRONOMIQUE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**202501-403**

5.8

Considérant que la Fondation de la Pointe-de-l'Île est un organisme autonome, sans but lucratif dont la mission se veut d'encourager la persévérance scolaire et reconnaître les efforts des élèves.

Considérant que la Fondation de la Pointe-de-l'Île organise un Souper gastronomique le 20 février 2025 afin de soutenir la persévérance scolaire.

Considérant que la Ville veut contribuer à la réussite des élèves de son territoire en commanditant l'événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser une commandite d'une table au montant de 2 750 \$ pour le Souper gastronomique de la Fondation de la Pointe-de-l'Île dont le but est d'amasser des fonds pour la persévérance scolaire.

Sur cette proposition, madame la mairesse appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
Mme la mairesse Anne St-Laurent,	M. le conseiller Jean-Paul Dahm,
M. le conseiller Denis Marcil,	M. le conseiller Robert Schloesser.
M. le conseiller Yan Major,	
M. le conseiller Mario Bordeleau.	

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME « POUR UNE JEUNESSE BIEN INFORMÉE »**

**202501-404**

5.9

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme « Pour une jeunesse bien informée – Volet 2 – Production de contenus d'information ».

Considérant que la date de fermeture pour déposer une demande était le 17 décembre 2024.

Considérant la recommandation de la Direction des services administratifs et de l'informatique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'entériner la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et de Communications, faite par madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe, intitulée « Pour une jeunesse bien informée – Volet 2 – Production de contenus d'information »

D'autoriser cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents tels que des conventions, projets, avenants, demandes de subventions, ententes de partenariats et rapports de reddition de compte nécessaires dans le cadre du projet déposé auprès du ministère de la Culture et des Communications.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR UN DÎNER PIZZA LORS DE LA SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE QUI SE TIENDRA DU 10 AU 14 FÉVRIER 2025**

**202501-405**

5.10

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant la semaine de la persévérance scolaire qui se tient du 10 au 14 février 2025.

Considérant que le don servira à organiser un dîner pizza pour les élèves et le personnel de l'école Saint-Octave.

Considérant que madame la mairesse Anne Saint-Laurent a manifesté l'intérêt de participer à cette activité.

Considérant que la Ville veut témoigner sa solidarité et son soutien envers les jeunes et l'ensemble des intervenants de l'école Saint-Octave.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De faire un don au montant de 1 000 \$ à l'école Saint-Octave pour leur activité dîner pizza pour la semaine de la persévérance scolaire.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PROCLAMATION DE LA SEMAINE DU 10 AU 14 FÉVRIER 2025 COMME CELLE DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**202501-406**

5.11

Considérant que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 10 au 14 février 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence ». Un moment clé dans l'année qui témoigne de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiants.

Considérant que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire.

Considérant que derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance et qu'il est important de valoriser chaque effort et étape du parcours éducatif.

Considérant que les élus municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants du réseau de l'éducation.

Considérant que les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers l'initiative : "les élus s'engagent!" de Concertation Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De proclamer la semaine du 10 au 14 février 2025 comme celle des Journées de la persévérance scolaire.

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers tous les étudiants et envers l'ensemble des intervenants du réseau de l'éducation.

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence » et d'inviter toutes les personnes élues à y participer.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÈGLEMENT**

6.

### **ADOPTION - RÈGLEMENT 119-2024 - RÈGLEMENT RELATIF AUX CONTRIBUTIONS POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE**

**202501-407**

6.1

Considérant l'article 117.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Considérant la volonté de maintenir, sur le territoire de la Ville, des parcs, terrains de jeux et espaces naturels de qualité.

Considérant la consultation publique du 19 novembre 2024.



Considérant la recommandation de l'administration.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 119-2024 - Règlement relatif aux contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 109-2023-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 109-2023 - RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS — AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME PAR L'AJOUT DE CRITÈRES ASSURANT LA QUALITÉ D'INSERTION D'UN USAGE C101, C103.5, C107.1, C110.1 OU C401.2 DANS UN SECTEUR RÉSIDENTIEL**

**202501-408**

6.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 109-2023-1 - Règlement modifiant le règlement 109-2023 - Règlement sur les usages conditionnels — afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par l'ajout de critères assurant la qualité d'insertion d'un usage C101, C103.5, C107.1, C110.1 ou C401.2 dans un secteur résidentiel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AJOUTER L'USAGE H5 AUX USAGES PERMIS DANS LA ZONE H.13**

**202501-409**

6.3

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet que sera adopté séance tenante un premier projet de règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter l'usage H5 aux usages permis dans la zone H.13

*Monsieur le conseiller Denis Marcil dénonce avoir potentiellement un intérêt particulier concernant le prochain point. De ce fait, il s'abstient de participer aux discussions et au vote concernant ce point.*

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR25-02 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AJOUTER L'USAGE H5 AUX USAGES PERMIS DANS LA ZONE H.13**

**202501-410**

6.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR25-02 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter l'usage H5 aux usages permis dans la zone H.13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE REGROUPER LES ZONES I.11, I.23 ET I.26**

**202501-411**

6.5

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté séance tenante un premier projet de règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de regrouper les zones I.11, I.23 et I.26.

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR25-04 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE REGROUPER LES ZONES I.11, I.23 ET I.26**

**202501-412**

6.6

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR25-04 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de regrouper les zones I.11, I.23 et I.26.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT**

7.

**CONTRAT POUR LE PROJET - TP 2024-17A ACQUISITION D'UN (1) CAMION 6 ROUES ÉQUIPÉ D'UNE BENNE À ASPHALTE ISOLÉE CHAUFFANTE**

**202501-413**

7.1

Considérant l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet - TP 2024-17A acquisition d'un (1) camion 6 roues équipé d'une benne à asphalte isolée chauffante.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser une dépense de 380 452, 28\$, taxes incluses, pour le projet et d'octroyer le contrat à Aebi Schmidt groupe.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 8 ans.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2023-20- RÉAMÉNAGEMENT DU PARC PHILIAS-DESROCHERS**

**202501-414**

7.2

Considérant que les travaux du projet DDG 2023-20- Réaménagement du parc Philiat-Desrochers sont essentiellement complétés, et ce, conformément aux conditions contractuelles.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,

Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux réalisés à ce jour et d'autoriser le paiement à Les Entreprises Daniel Robert inc. de la retenue contractuelle de 5% au montant de 64 343,30 \$ (taxes incluses) correspondant à la libération de 50% de la retenue contractuelle en lien avec la réception provisoire du projet DDG 2023-20- Réaménagement du parc Philiat-Desrochers.

D'autoriser l'affectation de ce montant au Fonds de parcs et espaces verts.

Le paiement de la réception provisoire est conditionnel à la réception des quittances des sous-contractants ayant dénoncé leur contrat.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2024-21- MODIFICATION DU BUREAU DU GREFFE**

**202501-415**

7.3

Considérant l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Considérant les dépenses préalables à l'octroi du contrat.

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation dans le cadre du projet DDG 2024-21- Modification du bureau du greffe visant à aménager 2 bureaux à l'intérieur de l'espace existant.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Rellocon Inc. pour un montant de 47 139,75 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du projet DDG 2024-21- Modification du bureau du greffe.

D'entériner le financement d'un montant additionnel de 16 717,37 \$ encouru pour les frais de services professionnels reliés à ce projet.

D'autoriser l'affectation de ces montants au surplus non affecté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2024-27- VITRAUX À L'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE – GRÉ À GRÉ**

**202501-416**

7.4

Considérant l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Considérant la proposition reçue dans le cadre du projet DDG 2024-27- Vitraux à l'entrée de l'Hôtel de Ville afin de poursuivre la commémoration des maires et mairesses de Montréal-Est.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Studio du Verre pour un montant de 24 604,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet DDG 2024-27- Vitraux à l'entrée de l'Hôtel de Ville.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non affecté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PAIEMENT DES FRAIS DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA POUR L'ENTRETIEN DU PASSAGE À NIVEAU DU BOULEVARD MÉTROPOLITAIN**  
**202501-417** 7.5

Considérant l'ordonnance 119456 émise par l'Office des transports du Canada en lien avec l'entretien des passages à niveau qui stipule que la Ville de Montréal-Est doit assumer 30% des frais d'entretien de certains passages à niveau.

Considérant la nécessité des travaux de réfection du passage à niveau et la facture y afférent.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser le paiement de 30% des frais encourus de 138 888,41 \$, soit un montant de 41 668,68 \$ à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour la réfection du passage à niveau du boulevard Métropolitain (point milliaire 1.94, embranchement Longue-Pointe (subdivision St-Laurent)).

D'autoriser l'affectation de ce montant au Fonds de carrière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROLONGATION DU CONTRAT DE PARTICIPATION AU GROUPEMENT D'ACHATS POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE RÉGULIÈRE ET SUPER SANS PLOMB, MAZOUT, DIESEL COLORÉ - STANDARD ET POUR GÉNÉRATRICE ET DIESEL ARCTIQUE PILOTÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)**

**202501-418**

7.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est participe au regroupement d'achats pour la fourniture d'essence régulière et super sans plomb, mazout, diesel coloré - standard et pour génératrice et diesel arctique.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Montréal-Est de prolonger une deuxième année la participation à ce regroupement d'achats.

Considérant que la Ville de Montréal a conclu une entente de prolongation d'une deuxième année avec Suncor Énergie inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De prolonger l'adhésion d'une deuxième année supplémentaire au regroupement d'achats de la Ville de Montréal pour la fourniture d'essence régulière et super sans plomb, mazout, diesel coloré – standard et pour génératrice et diesel arctique.

De mandater la Direction d'approvisionnement de la Ville de Montréal pour l'octroi d'un contrat assurant la fourniture d'essence régulière et super sans plomb, mazout, diesel coloré – standard et pour génératrice et diesel arctique à la Ville de Montréal-Est, pour et au nom de cette dernière.

D'autoriser une dépense de 96 112,80 \$, taxes incluses pour le projet l'achat d'essence super sans plomb.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

9.

**SOUTIEN FINANCIER AUX CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE MONTRÉAL-EST NO: 2759, POUR LA CÉLÉBRATION DE LEUR 90E ANNIVERSAIRE DE FONDATION DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 22 MARS 2025 AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET**

**202501-419**

9.1

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que les Chevaliers de Colomb sont un organisme sans but lucratif du territoire de la Ville de Montréal-Est.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De faire un don au montant de 1 000 \$ aux Chevaliers de Colomb du conseil No: 2759, pour la tenue de leur 90e anniversaire de fondation du conseil qui se tiendra le 22 mars 2025 au Centre Récréatif Édouard-Rivet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON À SP CANADA – EST DE MONTRÉAL, SOIT LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION EST DE MONTRÉAL, POUR LES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS POUR L'ANNÉE 2025**

9.2

**202501-420**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant la demande de soutien financier de la Société canadienne de la sclérose en plaques pour l'année 2025.

Considérant le soutien et les activités variées offerts aux membres qui résident à l'Est de Montréal.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De donner 750 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Est de Montréal, pour les activités et événements pour l'année 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

12.

Début : 19 h 49 Fin : 20 h 02

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Alarie
- Madame Peccia
- Madame Dubuc

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**202501-421**

13.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance à 20 h 03.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ANNE ST-LAURENT  
Mairesse

---

---

OLIVIER PELLETIER  
Greffier

---